

Nombre :  
de Membres en exercice  
de Présents  
de Votants  
Quorum

29
24
28
15

Date de convocation : 6 octobre 2021

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
12 octobre 2021 - 20 heures**

L'an deux mil vingt et un,  
Le douze octobre, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente du Theil-sur-Huisne, sous la  
présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GUILLIN, M. LHERAULT, MME GEORGET, M. DUTERTRE (arrivée à 20h55), MME VAIL, M. PLESSIS, MME MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRE, MAUFAY, POLICE, FRANCOIS, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, LE GREZAUSE, M. DUBOIS, MMES SEMELY, LAUNAY (arrivée à 20h30), MOULIN (pouvoir à M. LHERAULT jusqu'à son arrivée à 21h10), CREMADES.

ABSENTS EXCUSÉS : MME PIGEOT (pouvoir à M. PLESSIS), M. MIGNOT (pouvoir à M. THIROUARD), M. DENECHAUD (pouvoir à MME SEMELY), MME RICHON (pouvoir à MME TURMEL).

ABSENT : M. LEMOINE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LHERAULT.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

M. LHERAULT a été désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

**2. Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 21 septembre 2021**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

**3. Bâtiments-Travaux-Voirie**

**3.1. Avant-projet de travaux d'effacement de réseaux au lieudit « Le Gibet » à Mâle**

Suite à l'inscription par le Territoire d'Energie Orne (TE 61) du dossier de sécurisation des réseaux du lieudit « Le Gibet » à Mâle, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cet avant-projet sommaire de travaux et s'engage à effacer les réseaux téléphoniques sur l'emprise du dossier.

**3.2. Convention avec le Territoire Energie Orne (TE 61) pour la compétence éclairage public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de transférer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au TE 61 l'ensemble des prestations d'investissement et de fonctionnement liées au réseau d'éclairage public.

#### 4. Assainissement collectif

##### 4.1. **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif de l'année 2020**

Arrivée de Mme LAUNAY, Conseillère municipale, à 20h30.

Après présentation de ce rapport par M. LHERAULT, Adjoint en charge des Travaux, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif qui sera mis en ligne sur le site internet de la Commune

Mémento chiffré :

<b>Assainissement collectif 2020</b>	<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>Volumes facturés</b>	<b>Prix au m3 assaini pour une facture de 120 m3 au 01/01/2021</b>
<i>Val-au-Perche</i>	1 142	74 521 m3	2.81 € TTC

#### 5. Communication

##### 5.1. **Avenant à la convention avec la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand (CdC) pour la mise à disposition de la connexion ADSL du gymnase nécessaire à l'installation des bornes WIFI**

Dans le cadre du déploiement des bornes WIFI publiques, le Conseil municipal décide à l'unanimité de signer un avenant à la convention entre la CdC et la Commune pour la mise à disposition d'un point de connexion ADSL situé au gymnase du Theil-sur-Huisne.

##### 5.2. **Dénomination de la salle polyvalente du Theil-sur-Huisne**

Sur proposition de la commission Communication, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de dénommer la salle polyvalente du Theil-sur-Huisne : salle Jean BEAUDOUX.

#### 6. Personnel

##### 6.1. **Convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires employés par la Commune avec le Service Départemental et d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Orne**

Arrivée de M.DUTERTRE, Adjoint au Maire, à 20h55.

Afin de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition des employés communaux qui exercent les fonctions de sapeurs-pompiers volontaires, le Conseil municipal décide à l'unanimité de signer une convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Orne et la Commune.

## **7. Restauration scolaire**

### **7.1. Convention de prestations diététiques pour les restaurants scolaires**

Dans le cadre de la gestion des trois restaurants scolaires de la Commune, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention pour les prestations diététiques assurées par Mme Béatrice LE GALL, diététicienne à La Ferté-Bernard (72).

### **7.2. Prestation d'accompagnement de l'association MIL Perche pour l'élaboration d'un projet alimentaire de territoire dans le cadre la loi « EGAlim »**

Pour permettre l'élaboration d'un projet alimentaire de territoire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis d'un montant de 21 000 € HT, soit 25 200 € TTC, de l'association MIL Perche pour sa prestation d'accompagnement dans les trois cantines communales, sous réserve de l'octroi de la subvention citée précédemment.

## **8. Finances**

### **8.1. Vente de la parcelle cadastrée section AI n° 65 située à « Chartrage » au Theil-sur-Huisne**

Le Conseil municipal décide par 27 voix pour et une abstention, d'approuver la vente de la parcelle AI n° 65 située à « Chartrage » à Mme Anaïs MARÉCHAL au prix de 30 000 € TTC, sous réserve de l'obtention du permis de construire nécessaire à la réalisation de son projet.

### **8.2. Avenant n°1 de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies avec le Territoire d'Énergie Orne (TE 61) : précision sur la participation financière liée aux frais de fonctionnement**

*Arrivée de Mme MOULIN, Conseillère municipale, à 21h10.*

Afin de répartir de manière plus équitable les frais de fonctionnement du groupement de commandes d'énergies, coordonné par le Territoire d'Énergie Orne (TE 61), le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à l'acte constitutif.

### **8.3. Décision Modificative n° 4 sur le budget primitif 2021 de la Commune**

Afin de tenir compte :

- des prestations à réaliser dans les restaurants scolaires et de l'achat de matériel complémentaire,
- des travaux d'enfouissement de réseaux du Gibet à Mâle,
- des opérations liées aux créations des budgets annexes,

le Conseil municipal décide d'approuver les transferts de crédits présentés dans le cadre de la Décision Modificative n° 4.

### **8.4. Vote du budget annexe « Lotissement du Cormier »**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget annexe « Lotissement du Cormier » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- en fonctionnement : 495 700.00 €
- en investissement : 495 700.00 €.

### **8.5. Vote du budget annexe « Commerces »**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget annexe « Commerces » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- en fonctionnement : 2 907.00 €
- en investissement : 199 245.00 €.

### **8.6. Vote du budget annexe « Lotissement des Logettes »**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget annexe « Lotissement des Logettes » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- en fonctionnement : 60 083.04 €
- en investissement : 74 366.00 €.

### **8.7. Suppression du budget annexe « Lotissement des Logettes »**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la clôture des comptes du budget annexe « Lotissement des Logettes » et prononce sa dissolution à compter de ce jour.

### **8.8. Convention de mandat avec la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand (CdC) pour le remboursement annuel des dépenses liées à l'éclairage public des zones d'activités des Boulaies à Mâle et de la Bruyère au Theil-sur-Huisne**

Afin de régulariser la prise en charge par la CdC des dépenses liées à l'éclairage public des zones d'activités des Boulaies à Mâle et de la Bruyère au Theil-sur-Huisne, le Conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place une convention de mandat et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour la signer.

## **9. Gouvernance**

### **9.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal**

Aucune décision n'est à communiquer.

### **9.2. Nouvelle modification des statuts du Territoire Energie Orne (TE 61) et mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications statutaires du TE 61 afin de tenir compte des nombreuses évolutions intervenues dans le domaine de l'énergie et prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

### **9.3. Création d'une commission municipale en charge de l'assainissement collectif et de deux groupes de travail rattachés à la commission municipal en charge des travaux**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de créer la commission « assainissement collectif » pour le suivi des dossiers en lien avec le domaine de l'assainissement collectif.

Composition : M. THIROUARD (Président), M. LHERAULT (Vice-Président), MM. TRUILLET, MAUFAY, Mme COUVRET, MM. POLICE, DUBOIS, ANDRE.

Afin d'associer éventuellement des personnes extérieures au Conseil municipal à la constitution de projets autour de l'aménagement des bords de L'Huisne ou la rénovation du patrimoine, le Conseil municipal décide également à l'unanimité de créer deux groupes de travail rattachés à la commission Travaux :

- « aménagement des bords de l'Huisne »

Composition : MM. THIROUARD, LHERAULT, TRUILLET, Mmes GEORGET, COUVRET, MM. PLESSIS, DUBOIS, ANDRE, Mme TREVIN.

-« rénovation du patrimoine »

Composition : MM. THIROUARD, LHERAULT, POLICE, MAUFAY.

## **10. Informations diverses**

### **10.1. Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public 2020 du SIAEP de Nocé et du Bassin de L'Huisne**

Le Conseil municipal prend acte de la présentation des Rapports annuels 2020 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'alimentation en eau potable.

En voici quelques chiffres issus de la présentation faite par Mme VAIL, Adjointe au Maire, pour le SIAEP de Nocé et M. TRUILLET, Conseiller municipal, pour le SIAEP du Bassin de l'Huisne :

#### SIAEP de Nocé pour Saint-Agnan-sur-erre :

Le nombre d'habitants desservis est de 5 451 en 2020.

Le service dessert 3 218 abonnés dont 108 de Val-au-Perche.

Le volume produit est de 558 344 m<sup>3</sup>.

Le prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> est de 2.20 € au 01/01/2021.

#### SIAEP du Bassin de l'Huisne pour Le Theil-sur-Huisne, Mâle, La Rouge :

Le nombre d'habitants desservis est de 5 168 en 2020.

Le service dessert 2 658 abonnés dont 1 635 de Val-au-Perche.

Le volume produit est de 434 912 m<sup>3</sup>.

Le prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> est de 1.99 € au 01/01/2021.

### **10.2. Rapport d'activités 2020 du Territoire d'Energie Orne (TE 61)**

M. LHERAULT, Adjoint en charge des Travaux, donne connaissance aux membres du Conseil du rapport d'activités 2020 du Territoire d'Energie Orne.

## **11. Questions diverses**

- Monsieur le Maire fait savoir que :
  - le Foyer Rural de Saint-Hilaire/Saint-Agnan-sur-erre organise ce week-end un salon « Alimentation Santé Environnement » : un dépliant a été remis à chaque membre,
  - l'enquête publique pour la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Mâle est en cours. Deux permanences du commissaire enquêteur sont prévues à la mairie de Val-au-Perche, les 18/10/2021 et 10/11/2021 de 15h à 17h,

- en complément de celle installée dernièrement par le « Lion's Club », un programme de déploiement de boîtes à livres est en cours d'élaboration en partenariat avec la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand qui prévoit une boîte dans chaque commune historique.

- Il donne connaissance d'un courriel reçu du SICTOM de Nogent-le-Rotrou concernant la fréquence du ramassage des colonnes de tri sélectif pour lesquels des problèmes de relève ont été constaté au cours des dernières semaines.
- M. PLESSIS, Adjoint en charge du Tourisme, informe les membres que les panneaux d'informations touristiques ont été installés durant l'été sur la Route Départementale n°923.
- Mme GUILLIN, Adjointe en charge du Commerce, indique qu'une réunion aura lieu le 28 octobre prochain avec l'ensemble des commerçants de la Commune.  
Concernant le projet de surface commerciale, des contacts sont en cours avec un groupe commercial susceptible de se positionner d'ici la fin de l'année.  
Elle fait savoir qu'outre la reprise de la station de lavage par un nouveau commerçant, le commerce « La Frite Perchée » a ouvert ses portes au 21 place des Teilleuls. L'inauguration officielle de ce projet communal aura lieu en novembre.  
Enfin, en réponse à une interrogation formulée lors de la précédente séance, la Commune n'a pas de démarches particulières à accomplir pour la protection de son nom.
- M. DUTERTRE, Adjoint en charge du Conseil Municipal Jeunes, fait savoir que la prochaine réunion de cette instance est prévue le 16 octobre 2021 à 10 h à la mairie. Il précise également qu'une réunion de travail est prévue avec la commission « Vie associative » pour étudier l'opportunité d'une piste de roller sur la Commune.
- Mme VAIL, Adjointe en charge des Cérémonies, informe les membres que la prochaine commission aura lieu le 18 octobre pour la préparation des cérémonies du 11 novembre, des colis de Noël ainsi que reprise des repas à destination des seniors.
- Mme MOUSSET, Adjointe en charge de la Vie associative, indique que la commission se réunira le 20 octobre prochain pour l'organisation du marché de Noël. A cette occasion, elle lance un appel pour une collecte de branches de sapin.
- M. LHERAULT, Adjoint en charge des travaux, fait un point sur les chantiers en cours en matière de voirie et des bâtiments communaux.  
Il signale qu'une rencontre a eu lieu dernièrement avec les services des transports scolaires pour le stationnement des véhicules sur le parking du collège afin de régulariser le stationnement.
- Mme GEORGET, Adjointe en charge de la Restauration Scolaire, fait savoir que la commission en charge des menus se réunira le 13 octobre prochain et que la commande de livres pour le Noël des élèves est en cours de préparation.
- M. MAUFAY, Conseiller municipal, signale le surdimensionnement des cars assurant le transport des élèves. Monsieur le Maire informe que les rotations d'un établissement scolaire à un autre ne permettent pas d'adapter les véhicules au nombre d'élèves et que la Communauté de Communes va étudier l'opportunité de reprendre la compétence du ramassage scolaire.
- M. DUBOIS, Conseiller municipal, s'interroge sur le fait que contrairement à la desserte du lycée de La Ferté-Bernard, il n'y a pas de transports scolaires pour se rendre vers le lycée de Nogent-le-Rotrou.

Monsieur le Maire fait savoir que compte-tenu du fait qu'il y ait la ligne SNCF, les demandes faites par le passé n'ont pu aboutir.

Il signale également que la réunion pour l'étude du rapport de contrôle des poteaux d'incendie n'a toujours pas été fixée : Monsieur le Maire fait savoir qu'une commission travaux spécifique à ce sujet se tiendra prochainement, à l'initiative de M. LHERAULT, Adjoint.

- Mme COUVRET, Conseillère municipale, signale le stationnement gênant et régulier de camions le long de l'avenue du Perche. Monsieur le Maire indique qu'une solution doit être étudiée pour proposer une alternative au chauffeur.
- M. CONON, Conseiller municipal, souhaite savoir ce qu'il en est pour le déplacement des radars pédagogiques : Monsieur le Maire précise qu'il souhaite qu'une réunion de bilan soit organisée afin de proposer les nouveaux lieux d'implantation des radars pédagogiques. Une réunion sera fixée d'ici fin octobre.
- Mme MOULIN, Conseillère municipale, signale que le stationnement à durée limitée sur la place des Teilleuls n'a pas été retiré. De plus, elle fait remarquer un problème de stationnement dangereux dans la rue de la Pelzinière. Monsieur le Maire fait savoir que la commission ad-hoc doit étudier ces problématiques.
- M. POLICE, Conseiller municipal, informe les membres que l'association des « Amis du Patrimoine de Mâle » organise un concert-jazz dans l'église de Mâle le 24 octobre prochain à 17 h.

LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES.

Fait et délibéré ce jour,  
Le secrétaire de séance,

M. Jean-Claude LHERAULT

Le Maire,

M. Sébastien THIROUARD



